

RÈGLEMENT VTT

CHAMPIONNATS DE FRANCE



CROSS-COUNTRY ELIMINATOR

XCE

SOMMAIRE

1.	DEFINITION	3
2.	PARTICIPATION	3
3.	CATEGORIES D'AGE	3
4.	CIRCUIT	3
5.	ENGAGEMENTS	4
6.	ATTRIBUTION DES NUMEROS	5
7.	L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF	5
8.	MATERIEL ET ASSISTANCES TECHNIQUES	5
9.	EQUIPEMENT	5
10.	ZONE DE DEPART	5
11.	PROGRAMME DE COURSE	6
12.	MISE EN GRILLE	7
13.	DEROULEMENT DE L'EPREUVE	7
14.	CLASSEMENT	7
15.	TITRES ET RECOMPENSES	8
16.	CEREMONIES PROTOCOLAIRES	8
17.	PENALITES	8
18.	RECLAMATIONS	8
19.	ANNEXE 1 PROGRAMME XCE	10

1. DEFINITION

- 1.1 La Fédération Française de Cyclisme met en compétition les "**CHAMPIONNATS DE FRANCE DE VELO TOUT TERRAIN - XC ELIMINATOR**".
- 1.2 Tous les compétiteurs et compétitrices français et françaises seront tenus d'y participer. Ils et elles ne pourront sous aucun prétexte disputer une autre compétition de vélo tout terrain de la même discipline le même jour en France ou l'étranger.
- 1.3 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.
- 1.4 La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

2. PARTICIPATION

- 2.1 Les épreuves du Championnat de France XC Eliminator sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices français licenciés à la FFC, et étrangers licenciés au titre d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale.
- 2.2 Les types de licence FFC prérequis permettant l'inscription et la participation aux différentes courses sont les suivantes :

Type	Type Licence requis
Elite Hommes Femmes	* licences : Elite ; Open 1, 2, 3
U19 Hommes et Femmes	* licences : Elite ; Open 1, 2, 3

- 2.3 La course aura lieu si 6 compétiteurs Hommes et Femmes sont régulièrement inscrits (es).

3. CATEGORIES D'AGE

- 3.1 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

Elite Homme et Femme	19 ans et plus
-----------------------------	-----------------------

4. CIRCUIT

- 4.1 *Caractéristiques*

Le parcours de l'épreuve de cross-country Eliminator devra mesurer entre 500 et 600m et comprendre des obstacles naturels et/ou artificiels.

Les sections à voie unique ('single track') sont à éviter. Des obstacles comme des arbres, des marches (montée/descente), des dénivellations abruptes, des ponts ou structures en bois, peuvent permettre de créer une épreuve courte et dynamique.

Le départ et l'arrivée doivent se situer à différents endroits afin de préparer la manche suivante.

- 4.2 *Contrôles de passage*

Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours. Le collège des arbitres vérifiera tout où partie des pointages ainsi réalisés.

Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.

Le coureur est seul responsable de son parcours.

5. ENGAGEMENTS

5.1 Les coureurs doivent s'inscrire librement et dans les délais sur la plateforme d'inscription ou sur place.

5.2 Les tarifs sont les suivants :

- XC ELIMINATOR HOMME ET FEMME : **14 €**

5.3 *Engagements par Internet*

Les engagements et le paiement se font en ligne sur la plateforme d'inscription (www.ffc.fr).

Les inscriptions en ligne « normales » seront closes le mercredi 20h00 la semaine précédant le week end de course (J-10).

Le lendemain de la date butoir des inscriptions en ligne « normales », une deuxième **période d'inscription « en retard »** est ouverte généralement jusqu'à J-2 du premier jour du programme.

Toutes les inscriptions effectuées durant la période des inscriptions « en retard » sont majorées de **30 €** par rapport aux montants « normaux » indiqués ci-dessus.

Pour les inscriptions des Clubs et des Teams, le montant de la majoration sera plafonné **90 €** au-delà de 3 inscrits de la même structure.

5.4 Engagements sur place

Les inscriptions sur les sites de compétition sont possibles en salle de permanence, jusqu'à 12h00 la veille de la compétition, dernier délai.

Les horaires d'ouverture de la salle permanence sont indiqués sur les programmes des épreuves.

Toutes les inscriptions effectuées « sur place » sont majorées de **50 €** par rapport aux montants « normaux » indiqués ci-dessus.

Pour les inscriptions sur place par le biais des Clubs et des Teams, le montant de la majoration sera plafonné **120 €** au-delà de 3 inscrits de la même structure.

5.5 Remboursement

Le remboursement de l'engagement est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre-indication indiquant le nom du compétiteur, daté d'une date antérieure à la compétition en question.

La démarche devra être faite impérativement dans la semaine suivant la compétition.

Les demandes se feront par mail, en joignant le certificat médical et en indiquant les données suivantes : *numéro de facture (impératif), nom et prénom, numéro de licence, lieu et date de l'épreuve, catégorie de course et certificat médical*

Aucun remboursement ne sera effectué si la demande est hors délai.

6. ATTRIBUTION DES NUMEROS

- 6.1 Les numéros de course seront les numéros de dossard attribués spécifiquement en XCE :

Hommes	de 1 à 199
Femmes	de 1 à 199

7. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

- 7.1 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires communiqués par la Fédération Française de Cyclisme (www.ffc.fr). Le retrait des dossards des coureurs sera possible jusqu'à deux heures avant le départ de chaque catégorie uniquement pour les coureurs régulièrement engagés au préalable.
- 7.2 Un concurrent ne sera considéré comme régulièrement engagé que lorsque son nom sera sur les listes de départ et qu'il aura en même temps réglé le montant de celui-ci.

8. MATERIEL ET ASSISTANCES TECHNIQUES

- 8.1 Les vélos admis dans l'épreuve de XC Eliminator devront répondre aux normes de l'Union Cycliste Internationale en vigueur pour le cross-country.
- 8.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.
- 8.3 La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard, fournis par l'organisateur, sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de la Fédération Française de Cyclisme, à l'exclusion de tout autre, et doivent être conservés dans leur configuration originale, aucune découpe de la plaque ou du dossard ne sera autorisée. Le non-respect de ces consignes entraînera le refus du départ ou des pénalités en temps à l'arrivée.
- 8.4 L'assistance technique en course est interdite sur cette épreuve.
- 8.5 L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.
- 8.6 Le port du transpondeur pendant toute la durée de l'épreuve chronométrée et sa restitution sont sous la responsabilité du coureur.

9. EQUIPEMENT

- 9.1 Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.
- 9.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.
- 9.3 Tout coureur n'appartenant pas à un team officiellement inscrit auprès de la Fédération Française de Cyclisme ou l'Union Cycliste Internationale pour l'année en cours est dans l'obligation de porter le maillot de son club (sauf sélections régionales ou départementales). Le port du cuissard est libre. Le coureur qui ne respectera pas les dispositions ci-dessus sera pénalisé conformément au barème des pénalités en vigueur.

10. ZONE DE DEPART

- 10.1 L'accès à la ligne de départ s'effectue par des portes latérales ou par l'arrière de la ligne.

- 10.2 La ligne doit comporter au minimum un concurrent tous les 80 cm.
- 10.3 Les lignes de départ sont matérialisées au sol, sur les 5 premiers mètres.
- 10.4 Le départ est donné par l'arbitre au départ selon la procédure suivante :
- Avertissements à 1 minute et à 30 secondes du départ,
 - puis annonce finale que le départ sera donné dans les 15 secondes.
- 10.5 Le départ est donné à l'aide d'un revolver ou, à défaut, par un coup de sifflet.

11. PROGRAMME DE COURSE

11.1 *Résumé*

Les 32 meilleurs hommes et les 16 meilleures femmes sont retenus à l'issue des qualifications individuelles (parcours chronométré) pour s'affronter ensuite dans l'épreuve principale en poules de quatre, les 2 premiers étant retenus pour le tour suivant.

11.2 *Manche de qualification*

Pour qu'une épreuve XCE puisse avoir lieu, il faut qu'au moins 6 coureurs participent à la manche de qualification.

La manche de qualification prend la forme d'une épreuve individuelle chronométrée d'un ou plusieurs tours du parcours.

Les 32 meilleurs hommes (8x4) et les 16 meilleures femmes (4x4) se qualifient pour l'épreuve principale.

Les qualifications des hommes auront lieu avant celles des femmes.

Les départs seront donnés dans l'ordre suivant (dans l'ordre inverse) :

- Date d'inscription.
- Classement générale de la Coupe de France XCE de l'année précédente pour la première manche ou classement général provisoire
- Ranking UCI
- Les Champions de France, d'Europe, du Monde, en cross-country Eliminator en titre.

11.3 *Epreuve principale*

L'épreuve principale est constituée de manches éliminatoires et les carrés de coureurs sont formés comme indiqué dans le tableau en Annexe 1 (Format des compétitions XCE).

Ordre des manches :

- les hommes d'abord, jusqu'à ce que les femmes aient le même système de carrés.
- finales : petite finale femmes puis petite finale hommes
- grande finale femmes puis grande finale hommes.

Le contact intentionnel en poussant, tirant ou d'autres manières qui obligent un autre participant à ralentir, chuter ou quitter le parcours n'est pas autorisé et son auteur sera sanctionné par la disqualification (DSQ).

Les coureurs déclarés DNF, DSQ ou DNS en demi-finale n'ont pas le droit de participer à la petite finale.

12. MISE EN GRILLE

- 12.1 La mise en grille s'effectuera selon les temps de qualification.
- 12.2 Une grille de départ sera tracée au sol. Les coureurs doivent être alignés de front au départ.
- 12.3 Dans chaque manche éliminatoire, les coureurs peuvent choisir leur position de départ dans l'ordre du classement de la manche de qualification. Le coureur ayant le meilleur temps, choisit en premier.

13. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- 13.1 Aucun engin suiveur n'est autorisé à rouler sur le parcours à l'exception de ceux identifiés par l'organisation.
- 13.2 Le ravitaillement liquide et solide est interdit sur l'ensemble du parcours.

14. CLASSEMENT

- 14.1 Lors de chaque épreuve seront établis les classements suivants :
 - Hommes
 - Femmes
- 14.2 Le classement final de la compétition est établi par groupes dans l'ordre suivant :
 1. Tous les coureurs participant à la grande finale, à l'exception des coureurs DSQ.
 2. Tous les coureurs participant à la petite finale, à l'exception des coureurs DSQ.
 3. Les coureurs déclarés DNF ou DNS en demi-finale.
 4. Le classement des autres coureurs est déterminé par la manche qu'ils ont atteinte, puis par leur classement dans leur manche éliminatoire.

En cas de DSQ, les coureurs suivants se déplaceront au classement final. Par exemple, en cas d'une DSQ dans la grande finale, le vainqueur de la petite finale sera classé quatrième au classement final.

Pour tous les autres aspects du règlement non prévu dans le présent texte, le règlement de l'Union Cycliste Internationale sera appliqué.

- 14.3 Les classements seront affichés et signés par le secrétaire de course et le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage, suivant la procédure suivante :
 - **Après l'arrivée de la manche de qualification :**
 - Un classement de la manche
 - Un tableau constituant les manches éliminatoires
 - **Un classement de l'épreuve après les finales.**

15. TITRES ET RECOMPENSES

- 15.1 Deux titres individuels de Champion de FRANCE XC Eliminator seront décernés à l'issue des Championnats pour les catégories suivantes (à condition qu'au moins 6 compétiteurs soient au départ de chaque catégorie) :
- Champion de France Homme.
 - Championne de France Femme.

16. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

- 16.1 La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires est obligatoire. En cas d'absence, des sanctions sportives pourront être décidées par les arbitres. Le président du collège des arbitres est seul juge pour apprécier les cas de force majeure.
- 16.2 Les concurrents devront participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur, tenue officielle du club, du team ou du comité, conformément au règlement de l'Union Cycliste Internationale.

17. PENALITES

- Non-respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre et/ou découpage de la plaque/dossard :
 - au départ : refus du départ.
 - à l'arrivée : pénalités en temps.
- Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course.
- Non-respect du parcours : mise hors course.
- Non-port du casque : refus du départ.
- Jugulaire détachée durant la course : mise hors course.
- Jets de déchets (papiers, chambres à air et autres objets...) sur le parcours en dehors des zones techniques : mise hors course.
- Le contact intentionnel en poussant, tirant ou d'autres manières qui obligent un autre participant à ralentir, chuter ou quitter le parcours n'est pas autorisé et son auteur sera sanctionné par la disqualification (DSQ).
- Au seul jugement du collège des arbitres, un pilote pourra être classé dans une manche à une autre position que celle de son arrivée effective et sera annoncé comme relégué (REL).
- En cas de faux départ, le pilote concerné sera relégué (REL).
- Tout pilote roulant ou franchissant les lignes de départ sera relégué (REL).
- **Il est strictement interdit aux coureurs de dévier du couloir choisi au moment du lancement du sprint, en gênant ou en mettant en danger les autres, et ce du départ à l'arrivée de la course. Dans ce cas, le sprint sera jugé irrégulier. Le collège des arbitres, en fonction de la gravité des faits, pourra sanctionner le ou les pilotes par une relégation (REL) ou une disqualification (DSQ).**

18. RECLAMATIONS

- 18.1 Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées immédiatement après son arrivée.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats

- 18.2 Le délai de réclamation a pour origine l'heure d'affichage des résultats.
- 18.3 Le collège des arbitres règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

19. ANNEXE 1 Programme XCE

PROGRAMME XCE (32 coureurs, 4 par manche)

1/8 FINALS

QR	Bib	Heat 1	Rank
1.	1		
16.	16		
17.	17		
32.	32		

QR	Bib	Heat 2	Rank
8.	8		
9.	9		
24.	24		
25.	25		

QR	Bib	Heat 3	Rank
4.	4		
13.	13		
20.	20		
29.	29		

QR	Bib	Heat 4	Rank
5.	5		
12.	12		
21.	21		
28.	28		

QR	Bib	Heat 5	Rank
2.	2		
15.	15		
18.	18		
31.	31		

QR	Bib	Heat 6	Rank
7.	7		
10.	10		
23.	23		
26.	26		

QR	Bib	Heat 7	Rank
3.	3		
14.	14		
19.	19		
30.	30		

QR	Bib	Heat 8	Rank
6.	6		
11.	11		
22.	22		
27.	27		

1/4 FINALS

Heat 1 > 1.
Heat 1 > 2.
Heat 2 > 1.
Heat 2 > 2.

Bib	Heat 9	Rank

Heat 3 > 1.
Heat 3 > 2.
Heat 4 > 1.
Heat 4 > 2.

Bib	Heat 10	Rank

Heat 5 > 1.
Heat 5 > 2.
Heat 6 > 1.
Heat 6 > 2.

Bib	Heat 11	Rank

Heat 7 > 1.
Heat 7 > 2.
Heat 8 > 1.
Heat 8 > 2.

Bib	Heat 12	Rank

1/2 FINALS

Heat 9 > 1.
Heat 9 > 2.
Heat 10 > 1.
Heat 10 > 2.

Bib	Semi Final 1	Rank

Heat 11 > 1.
Heat 11 > 2.
Heat 12 > 1.
Heat 12 > 2.

Bib	Semi Final 2	Rank

FINALS

Semi Final 1 > 3.
Semi Final 1 > 4.
Semi Final 2 > 3.
Semi Final 2 > 4.

Bib	Small Final	Rank

Semi Final 1 > 1.
Semi Final 1 > 2.
Semi Final 2 > 1.
Semi Final 2 > 2.

Bib	Big Final	Rank

Notes :

- If fewer than 24 riders are ranked in the qualifying round (QR), the first round will be the 1/4 finals:
Heat 1 > Bib 1-8-9-16, Heat 2 > 4-5-12-13, Heat 3 > 2-7-10-15, Heat 4 > 3-6-11-14.
The competition shall not be held if fewer than 12 riders are entered for the qualifying round